



caution solidaire / caducité

Par **sevrans**, le **25/03/2019** à **13:50**

Est-ce que la propriété promise mais rendue caduque par l'absence de l'exécution du bénéficiaire peut-être remise en vente *avant* d'invoquer la caducité par LRAR ? Si non, par quel mécanisme de droit cela serait interdit ?

Par remise en vente j'entends rechercher un nouvel acquéreur seulement.

Merci !

PS: je n'ose pas déranger mon notaire pour m'expliquer le droit, ca serait abuser !

Pour contextualiser, voici l'article tirée de la promesse de vente :

le Bénéficiaire s'oblige expressément à remettre, sous peine de caducité de la présente promesse[...] au plus tard dans les TRENTE (30) jours calendaires du dépôt du permis de construire[...] l'original d'une caution solidaire